

Protection des captages d'eau potable

Lettre d'information n° 12 – avril 2016



Actualités

Valorisez le guide « Panel d'actions sur les AAC » des Chambres d'agriculture

Ce guide, réalisé par l'APCA avec l'appui du réseau de conseillers de Chambres d'agriculture, rassemble 69 fiches actions agricoles pouvant être déployées sur une aire d'alimentation de captage. Le Panel d'actions est destiné aux maîtres d'ouvrage pour servir d'outil d'aide à la décision lors de la phase de conception et d'animation d'un plan d'action agricole.

Le Panel d'actions, publié fin 2015, est disponible en format pdf auprès de l'APCA. Il peut être imprimé pour être diffusé aux collectivités directement par le conseiller de Chambre d'agriculture.

Pour faire la promotion du guide, une [plaquette de communication](#) a été réalisée par l'APCA, à destination des collectivités.

Retours sur le colloque Eau & Bio organisée par la FNAB

Le 19 janvier, la FNAB organisait un colloque pour faire part des retours d'expérience de 5 ans sur leur réseau de sites pilotes du dispositif « Eau & Bio ». Plusieurs collectivités étaient présentes pour expliquer comment et pourquoi développer une filière d'agriculture biologique sur leur territoire et plus particulièrement sur l'aire d'alimentation de leurs captages. La journée était organisée en plusieurs thématiques : outils de maîtrise foncière, actions d'accompagnement auprès des agriculteurs, actions sur les filières et circuits de proximité, projets territoriaux de développement économique. Les actes du colloque sont disponibles sur le site internet [Eau&Bio](#).

Réunion nationale sur la protection des captages

Les ministères de l'Agriculture et de l'Ecologie ont réuni le Groupe National Captages le 26 janvier 2016, dont l'APCA et la FP2E sont parties prenantes. La réunion a permis de fixer les modalités de travail pour faire évoluer les mesures de protection des captages. A savoir :

- 5 réunions techniques sur des thématiques précises, au cours du 1er semestre 2016, afin de faire remonter les expériences, co-construire un plan de mesures entre partenaires,

- Dans un second temps, le Groupe National captages se réunira au second semestre 2016 pour valider au niveau politique les mesures proposées suite aux réunions techniques.
- Ces mesures co-construites feront l'objet d'une instruction aux services de l'Etat et d'évolutions réglementaires.

Consulter le [compte-rendu](#).

Publications

Bail rural à clauses environnementales : publication d'un guide pratique

Depuis la loi d'orientation agricole du 5 janvier 2006, il est désormais possible en vertu de l'article L. 411-27 du code rural, d'introduire des clauses environnementales, concernant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, dans un bail rural soumis au statut du fermage. Le CEREMA, les Ministères de l'Ecologie et de l'Agriculture viennent de publier un petit [guide pratique](#) (10 questions / 10 réponses) pour aider à comprendre le bail rural à clauses environnementales et à mieux cerner les modalités d'utilisation. Il est constitué de 10 paragraphes synthétiques à destination des bailleurs et des preneurs.

Eau et Territoires agricoles, résultats de sept projets de recherche (CGDD, janvier 2016)

Le CGDD a publié en janvier 2016 les résultats de plusieurs projets de recherche du programme [Eaux et Territoires](#), piloté par le MEDDE, l'IRSTEA et le CNRS.

Cette publication met l'accent sur sept des vingt projets retenus depuis 2008 dont elle présente les résultats en trois parties : pollutions diffuses, zones humides et gestion intégrée. Concernant les pollutions diffuses, 2 projets ont été décrits :

- O'Durab : conséquences socio-économiques de la fermeture de captages en Bretagne
- Agepeau : approche comparative de différents territoires agricoles à l'épreuve des politiques de l'eau

Le rapport fait part de résultats intéressants pour adopter une logique d'action concertée sur les captages. Mais, de nombreuses limites à l'action sont évoquées : la complexité des dispositifs de protection de l'eau, ainsi que la multiplicité des acteurs et de leurs objectifs limitent la mise en place d'une gouvernance locale, en amenant un manque de lisibilité pour les agriculteurs, voire une source d'incohérence avec les principes de la PAC.

[Télécharger le rapport.](#)

Signature d'une nouvelle convention APCA/FP2E le 1^{er} mars 2016.

A l'occasion du salon international de l'agriculture, les Chambres d'agriculture (APCA) et les Entreprises de l'Eau renforcent leur démarche partenariale et leurs efforts pour la protection des captages d'eau potable par la signature d'un nouvel accord de coopération.

Les actions menées par les réseaux de l'APCA et de la FP2E dans le cadre de ce partenariat, initié en 2009, ont consisté jusqu'à présent à :

- **Diffuser les bonnes pratiques** et les expériences acquises sur les aires d'alimentation de captage en développant des partenariats locaux avec les acteurs des territoires, en s'appuyant sur un réseau de 10 sites pilotes
- **Proposer aux collectivités locales et aux agriculteurs un éventail de solutions** partenariales et agronomiques innovantes. A ce titre, 3 journées d'échanges ont été organisées pour favoriser le partage d'expérience sur la protection des captages. La dernière en date fut organisé à l'APCA le 3 décembre 2015 : l'Atelier National «regards croisés sur les opérations de protection des captages » a rassemblé plus de 80 personnes issues des réseaux des Chambres d'agriculture et Entreprises de l'Eau,
- **Renforcer la communication et la formation** auprès de l'ensemble des acteurs des territoires pour qu'ils accompagnent le changement.

Aujourd'hui, pour passer un nouveau cap, la nouvelle convention de partenariat, d'une durée de 2 ans, vise à favoriser les échanges entre les niveaux locaux et le niveau national en :

- poursuivant la veille et les échanges d'information d'une part,
- développant les sujets et modalités de travail entre les deux réseaux : web-conférences sur des problématiques techniques identifiées lors de l'atelier national du 3 décembre, tenue d'ateliers techniques sur des études de cas, diffusion de boîtes à outils, Atelier National en 2017.

« Le renforcement de notre communication et le partage des expertises seront déterminants dans l'approfondissement des suivis opérationnels, notamment par l'élaboration d'indicateurs de suivi pertinents. » a déclaré Bertrand Camus, le président de la FP2E.



Bertrand Camus, président de la FP2E et Guy Vasseur, président de l'APCA, à l'occasion de la signature de la nouvelle convention de partenariat APCA/FP2E au Salon International de l'Agriculture.

Des web-conférences techniques pour renforcer les échanges entre les deux réseaux sur les captages

Au cours de l'année 2016, une série de trois web-conférences seront organisées dans le cadre du partenariat APCA/FP2E. Basées sur des interventions issues d'expériences de terrain, ces réunions seront l'occasion d'échanger en comité restreint sur des sujets techniques, des outils et des démarches. Chaque membre d'entreprise de l'eau et de Chambre d'agriculture pourra s'inscrire librement à la thématique qui l'intéresse. La durée des réunions n'excédera pas 2h.

Les dates des web-conférences ainsi que les thématiques vous seront communiquées prochainement.

Carte des 10 sites concernés par le partenariat APCA - FP2E



L'Atelier National « regards croisés sur les opérations de protection des captages »

Les Chambres d'agriculture et les Entreprises de l'Eau ont co-organisé une journée technique à l'APCA le 3 décembre 2015, destiné à leurs réseaux. Plus de 80 participants ont apporté un regard croisé pour tirer des enseignements sur les démarches efficaces de protection des captages contre les pollutions diffuses en nitrates et phytosanitaires.

Les conseillers de Chambres d'agriculture et d'Entreprises de l'Eau ont ainsi exposé 6 retours de terrain, pour traiter de trois thèmes directeurs :

- ✓ Comment définir une zone contributive de l'aire d'alimentation pour un plan d'action efficace ?
- ✓ Comment mobiliser les agriculteurs autour d'un plan d'action efficace ?
- ✓ Comment animer et communiquer pour une prise de conscience de tous les acteurs ?



Des temps d'échanges importants, animés par Xavier Poux (bureau d'études ASca) ont permis de rappeler les principales problématiques à adopter sur les captages pour un plan d'action efficace.

Des besoins en connaissances et outils opérationnels

Les aires d'alimentation de captages doivent mobiliser en premier lieu des savoirs sur les processus hydrogéo-logiques, souvent complexes, pour identifier les mécanismes qui agissent sur les transferts de polluants dans le milieu. Cette phase est essentielle pour impliquer l'ensemble des acteurs du territoire. Pour être partagée et comprise, l'étude doit faire partie de l'animation du territoire. Ses résultats peuvent constituer un outil d'aide à la décision, à la fois pour évaluer l'efficacité du plan d'action et augmenter l'acceptabilité des acteurs. La part d'incertitude doit de même être comprise et admise par les acteurs.

Les conseillers et entreprises de l'eau ont fait part d'un besoin en outils opérationnels pour évaluer les transferts de phytosanitaires dans les eaux et adapter leur plan d'action.

L'exemple de l'outil Phytoscope, développé sur le site d'Orléans permet d'identifier les principales matières actives phytosanitaires à risque et de prévoir la quantité transférée jusqu'au captage.

Des projets adaptés à chaque captage

L'agriculture a des impacts très variables selon le contexte hydrogéologique et les types de productions. Parallèlement, les dynamiques socio-économiques agricoles sont également multiples selon les territoires concernés. Un projet de territoire ne pourra être mis en œuvre sans la prise en compte du tissu socio-économique du secteur, pour évaluer la capacité d'évolution des agriculteurs et l'implication des filières.

La question du choix de l'échelle d'action locale pertinente a aussi été abordée. Faut-il impliquer dans une démarche collective l'ensemble des agriculteurs du territoire, à l'échelle de leur système d'exploitation, quitte à agir en dehors de l'AAC à l'exemple du site de Sainteny ? Ou bien identifier les parcelles les plus sensibles aux pollutions pour y mettre en œuvre des actions les plus ciblées ? Un projet de territoire adapté doit prendre en compte ces deux logiques d'actions.

Face à la diversité des captages, seuls des projets adaptés à chaque territoire seront efficaces et acceptés par tous. A ce titre, les Chambres d'agriculture et les Entreprises de l'Eau collaborent depuis plusieurs années pour mutualiser leurs compétences afin d'engager des démarches pertinentes de protection des captages.

Suites de cette journée

Cette journée a mis en évidence le fort besoin des deux réseaux d'amplifier leurs échanges sur des thématiques techniques, afin de répondre à leurs problématiques locales.

La nouvelle convention de partenariat APCA/FP2E 2016-2017 prévoit des actions qui renforceront les échanges techniques. Des ateliers et web-conférences seront programmés régulièrement, ouverts aux Chambres d'agriculture et Entreprises de l'Eau.

Le recueil des échanges et des interventions sera diffusé prochainement dans un document de synthèse, et disponible sur les sites web des deux structures.

[Télécharger le programme et l'ensemble des présentations.](#)

Colloque Phytosanitaires « Questions de pratiques, questions de métier », le 10 mai 2016 à l'APCA

Cette journée, organisée par l'APCA, se déroulera autour de témoignages en plénier et de présentation de posters, avec une séquence le matin autour des pratiques et méthodes d'accompagnement, l'après-midi autour du métier de conseiller, ses évolutions et les liens avec les acteurs (agriculteurs, expérimentateurs).

A destination des conseillers, animateurs et chefs de service des Chambres d'agriculture, elle touchera l'ensemble des filières de productions agricoles.

[Plus d'informations](#)

95e congrès de l'ASTEE du 31 mai au 3 juin 2016 à Issy-les-Moulineaux

Le 95^{ème} congrès de l'ASTEE se tiendra à Issy-les-Moulineaux du 31 mai au 3 juin 2016 et aura pour thème général « Territoires en transition : mettre l'intelligence numérique au cœur des services publics ». Il sera la conclusion d'une réflexion engagée sur la durée à travers les congrès 2013 sur les villes durables et responsables, 2014 sur l'innovation dans les services publics locaux de l'environnement et 2015 sur les villes et territoires sobres et sûrs.

Deux sessions spécifiques sur la gestion de la ressource en eau sont programmées le 1^{er} juin après-midi.

Entre 800 et 1 000 participants sont attendus.

Colloque PolIDiff'Eau 2016, les 15 et 16 novembre à Nancy

Après le succès de la première édition 2013, l'ASTEE, l'ONEMA et la FNCCR vous convient au séminaire « Aires d'alimentation des captages et protection de la ressource vis-à-vis des pollutions diffuses ».

[Informations et inscriptions à venir](#)

Le partenariat APCA – FP2E a pour objectif de rapprocher les Professionnels de l'eau et les Chambres d'agriculture pour la protection des captages d'eau potable. Ce partenariat s'est concrétisé par la réalisation d'une étude de terrain de novembre 2009 à mai 2010, qui a abouti à la rédaction d'un guide contenant 21 recommandations de bonnes pratiques partenariales sur les captages d'eau potable. Ce guide est disponible sur le lien suivant : [Guide complet](#) ou sur les sites internet de la FP2E (<http://www.fp2e.org>) et de l'APCA (<http://www.chambres-agriculture.fr>).

La lettre d'information « protection des captages d'eau potable » vise à permettre aux personnes ayant participé à l'étude de terrain d'être tenues au courant des actions au niveau national du partenariat. De plus, elle donne la parole aux acteurs de chacun des sites de l'étude pour annoncer les principales avancées réalisées dans la démarche de protection des captages.

FP2E

La Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau regroupe la quasi-totalité des entreprises privées assurant la gestion des services d'eau et d'assainissement en France.



48 rue de la Bienfaisance
75008 Paris
fp2e@fp2e.org

Chambres d'agriculture France - APCA

L'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture représente l'ensemble des Chambres d'agriculture à l'échelle nationale.



9 Avenue George V
75008 Paris

Pour plus d'informations

Léonard Jarrige (interlocuteur du partenariat APCA/FP2E), leonard.jarrige@apca.chambagri.fr

Tél : 01 53 57 11 77

Secrétariat : Jeannie Bregmestre, jeannie.bregmestre@apca.chambagri.fr - tél : 01 53 57 10 84 -

fax : 01 53 57 11 94